



Rédacteur : Bruno LUDWIG
Tél. 03 23 29 64 70
Email : bruno.ludwig02@gmail.com

N° d'affaire : P1702021

Client : **Syndicat du bassin versant de l'Aisne navigable axonais**

Intitulé : Etude de conception d'un plan d'hydraulique douce sur le bassin versant de la Crise

Date : 18/12/2018

Compte rendu n°3 _ Relevé de décision

Lieu et date	Vauxbuin, le 18/12/2018	
Objet	Réunion de fin d'étude « étude de conception d'un plan d'hydraulique douce sur le bassin versant de la Crise »	
Validation	au 07/01/2018*	(* passé ce délai le compte rendu est considéré comme validé)

Résumé	Décisions
Présentation des résultats de la mission et des suites à engager	/
	/
	/

A faire	Qui
Remarques et validation du scénario d'aménagement initial proposé	élus
Finalisation et Chiffrage du scénario d'aménagement	Liose

Présentation de la mission

Le bureau d'études a présenté le scénario d'aménagement retenu, le chiffrage et les suites à donner à l'étude.

Voir la pièce jointe : diaporama « R3 réunion de fin d'étude »

Scénario retenu

Aménagements retenus :

Le Bureau d'études a présenté les aménagements retenus par secteur d'aménagement.

- Amélioration des pratiques culturales ;
 - Arrêt des cultures à risques (pommes de terre et betteraves) sur les parcelles de la frange du plateau agricole et dans le fond de vallée ;
 - Gestion des parcelles en TCS (Techniques Culturales Simplifiées) pour l'ensemble des parcelles de M. Langlet, bénéfique pour la maîtrise du ruissellement (passages d'engins limités, amélioration de la structure du sol etc.) ;
 - Mise en place de gestion de fourrières en cas de parcelle à risque, pour les parcelles de M. Langlet ;
 - Conservation du fractionnement actuel des parcelles de M. Sis permettant une hétérogénéité culturale intéressante, favorisant le frein hydraulique naturel, sur la zone amont du plateau.

Le détail des aménagements d'hydraulique douce proposés sur les secteurs de désordres identifiés a ensuite été présenté par le bureau d'études.

- Mise en place de fascine vivantes, haies hydrauliques et boisements dense sur le plateau et sa bordure permettant de freiner les ruissellements et surtout de limiter les exports de terre vers l'aval ;
- Adaptation du projet de méthanisation sur le plateau pour ne pas perturber les ruissellements et aggraver la situation aval.
- Gestion des eaux de la RD913 :
 - Réouverture obligatoire des ouvrages de franchissement comblés lors de la mise en place de la ligne haute tension ;
 - Déviation locale par réaménagement de la chaussée, utilisation de dépressions latérales limitant les phénomènes d'accumulation constatés (**soumise à validation technique de la Direction de la Voirie Départementale**) ;
 - Barrages en enrochement libres favorisant la sédimentation et la limitation des embâcles avant les ouvrages de franchissement ;
 - Mise en place de renforcement gabions et dissipation au niveau des sorties d'eau actuelles, présentant un risque important de destruction de la chaussée et d'accident.
- Déviation des eaux au niveau du Grand Marais :
 - Réaménagement de la voirie et utilisation du coin de la parcelle cultivée pour dévier les eaux de ruissellement vers le marais ;
 - Projet pouvant être compris dans un projet urbain ayant également pour objectif de limiter la vitesse des véhicules et marquer l'entrée de village.

- Route RD913 Clos des Moines :
 - Modification de l'ouvrage de franchissement du ru de Vauxbuin (par un ouvrage cadre au tracé optimisé) ;
 - Mise en place de redents dans le fossé de gestion des eaux de la voirie d'accès à la zone commerciale ;
 - Mise en place d'un chenal de décharge à l'exutoire du ru de Vauxbuin.
- Préservation et amélioration de l'existant ;
 - Maitrise du développement urbain, conservation des surfaces en herbe, préservation des zones boisées, gestion et entretien des ouvrages existants (franchissement, bassin de rétention, réseau de collecte, fossé, cours d'eau), protections individuelles et adaptation de l'habitat.

Chiffrage et suites :

- Le chiffrage présente un total de 408 000 €HT de travaux, dont plus de la moitié concerne trois postes que sont les deux modifications de chaussées et le remplacement de l'ouvrage de franchissement du ru de Vauxbuin au niveau du Clos des Moines. Ces postes peuvent fortement varier (à la baisse comme à la hausse) selon le projet final retenu en phase Avant-Projet Détaillé ;
- Les contraintes réglementaires portent principalement sur les rubriques Loi sur l'Eau impactées par le projet. Selon analyse par la DDTM02, le projet peut être soumis à Déclaration ou Autorisation.

Remarques et Suites

La Direction de la Voirie Départementale souligne la difficulté technique concernant le réaménagement de voirie de la départementale. Les risques de gel et d'aquaplaning doivent être étudiés et la proposition du bureau d'études peut faire l'objet d'un remaniement via d'autres technique permettant d'aboutir au résultat escompté (maitrise de la trajectoire des eaux de ruissellement pour diffusion dans les pentes boisées dès que possible).

La situation actuelle (passages répétés sur la départementale liés aux blocages du rond-point de l'Archer par des manifestations sur tout le mois de décembre) rend la situation de l'écoulement des eaux sur la départementale encore plus compliquée (création d'ornières profondes, déstabilisation des bas-côtés et zones détériorées, identifiés comme à risque). Un programme de restauration sera ainsi programmé visant à restaurer (à minima) la chaussée, sans opérer une refonte totale ni un élargissement de la plateforme. La réouverture des passages d'eau entrera dans le programme de restauration, avec prise de contact avec le concessionnaire de la ligne haute tension.